

CE DOCUMENT DE NIVEAU PRODUIT A ÉTÉ REPRODUIT À PARTIR DU RAPPORT ANNUEL AUDITÉ DE SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND. CE DOCUMENT EST UNIQUEMENT VALABLE EN CONJONCTION AVEC LE RAPPORT ANNUEL AUDITÉ.

Produit : Schroder ISF Global Sustainable Growth

Identifiant d'entité juridique : 0NL7S0Z6XT6U55O6U359

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ **Non**

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59 % d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment ont été respectées.

Le Compartiment a conservé un score global de durabilité supérieur à celui de l'Indice MSCI AC World (Net TR), suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Cela signifie que le score moyen pondéré du Compartiment sur une période de six mois glissants jusqu'à la fin de la période de référence était supérieur au score moyen pondéré de l'indice de référence sur la même période, sur la base des données de fin de mois. Cet indice de référence (qui est un indice de marché large) n'est pas un indice de référence aux fins des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Le score de durabilité est mesuré par l'outil exclusif de Schroders, qui fournit une estimation de l'« impact » net qu'un émetteur peut créer en termes de « coûts » ou de « bénéfices » sociaux et environnementaux. Pour ce faire, il utilise certains indicateurs relatifs à cet émetteur et quantifie les incidences positives et négatives pour obtenir une mesure théorique globale de l'effet que l'émetteur sous-jacent concerné peut avoir sur la société et l'environnement. Pour ce faire, il utilise des données tierces, ainsi que les estimations et hypothèses propres à Schroders et le résultat peut différer d'autres outils et mesures de durabilité. Des exemples de ces indicateurs incluent les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les salaires comparés au minimum vital.

Le résultat est exprimé sous la forme d'une note globale des indicateurs de durabilité pour chaque émetteur, en particulier un pourcentage notionnel (positif ou négatif) des ventes de l'émetteur sous-jacent concerné. Par exemple, un score de + 2 % signifie qu'un émetteur contribue à hauteur de 2 \$ à l'impact positif notionnel relatif (c'est-à-dire les avantages pour la société) pour 100 \$ de ventes. Le score de durabilité du Compartiment est calculé à partir des scores de tous les émetteurs du portefeuille du Compartiment mesurés par l'outil exclusif de Schroders.

La période de référence pour ce Compartiment est comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment a également investi au moins 50 % de son actif dans des investissements durables entre la date d'entrée en vigueur de cet engagement en août 2022 et la fin de la période de référence.

• ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le score de durabilité du Compartiment pour la période de référence était de 4,1 % et le score de durabilité de l'indice de référence pour la période de référence était de -4,6 %.

Dans chaque cas, le score de durabilité est calculé sous la forme d'un pourcentage notionnel, tel que décrit ci-dessus.

Tel que mesuré à la fin de la période de référence, les 5 principaux indicateurs de l'outil exclusif de Schroders qui ont contribué de manière positive au score de durabilité du Compartiment étaient :

- Émissions évitées
- Contraception
- Dons
- Salaires élevés
- Médecine

Le Gestionnaire d'investissement a veillé au respect de la caractéristique pour maintenir un score global de durabilité supérieur à celui de l'Indice MSCI AC World (Net TR) en se référant au score de durabilité moyen pondéré du Compartiment dans l'outil exclusif de Schroders par rapport au score de durabilité moyen pondéré de l'Indice MSCI AC World (Net TR) dans l'outil exclusif de Schroders sur une période de six mois glissants jusqu'à la fin de la période de référence, sur la base des données de fin de mois. Le score global de durabilité regroupe l'effet des indicateurs de durabilité, y compris, notamment, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les salaires comparés au minimum vital.

Le Gestionnaire d'investissement a investi 59 % des actifs du Compartiment dans des investissements durables. Ce chiffre représente le pourcentage moyen d'investissements durables sur les quatre mois précédant la fin de la période de référence, sur la base des données de fin de mois.

Le Gestionnaire d'investissement a veillé au respect de la caractéristique en investissant au moins 50 % de son actif dans des investissements durables en se référant au score de durabilité de chaque actif dans l'outil exclusif de Schroders. Le respect de cette règle a été surveillé quotidiennement via nos contrôles de conformité automatisés.

Le Compartiment a également appliqué certains critères d'exclusion, dont le Gestionnaire d'investissement a vérifié le respect en permanence via le cadre de conformité du portefeuille.

• ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Comme il s'agit de notre première période comptable, cette question n'est pas applicable.

• Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne la proportion du portefeuille du Compartiment investie dans des investissements durables, chaque investissement durable a démontré un effet positif net sur différents objectifs environnementaux ou sociaux, tels que notés par l'outil exclusif de Schroders.

Les objectifs des investissements durables réalisés par le Compartiment comprenaient, entre autres, l'augmentation des avantages par les moyens suivants :

- émissions évitées : estimation des avantages environnementaux des sociétés qui permettent de réduire les émissions de carbone à l'échelle du système ou de l'économie ;
- contraception : estimation des avantages sociétaux obtenus grâce à la production et à la fourniture de contraceptifs. Attribué proportionnellement à la part de marché de la société dans les recettes globales ;
- dons : estimation des avantages sociétaux des dons philanthropiques d'une entreprise. Mesuré sur la base de la valeur monétaire de la somme versée ;
- salaires élevés : estimation de l'avantage sociétal de rémunérer le personnel au-delà du minimum vital local (pour les régions dans lesquelles elles opèrent). Attribué proportionnellement à l'excédent que les sociétés versent à leurs employés par rapport au salaire moyen ;
- médecine : estimation des avantages sociétaux découlant de la valeur sociale supplémentaire que la vente de ces produits et services apporte à l'économie au sens large. Attribué proportionnellement à l'implication de la société dans la chaîne de valeur des soins de santé et à la part de marché de la société dans les recettes globales du sous-secteur.

Les exemples d'objectifs des investissements durables réalisés par le Compartiment ci-dessus sont basés sur des données à la fin de la période de référence. D'autres objectifs peuvent avoir été appliqués au cours de la période de référence.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

• Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'approche du Gestionnaire d'investissement visant à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social comprenait les éléments suivants :

- Des exclusions à l'échelle de la société se sont appliquées aux compartiments Schroders. Ces exclusions concernent les conventions internationales sur les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et les armes chimiques et biologiques. Une liste détaillée de toutes les entreprises exclues est disponible à l'adresse <https://www.schroders.com/en/sustainability/active-ownership/group-exclusions/>.
- Schroders est devenu signataire des Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) le 6 janvier 2020. Le Compartiment a exclu les sociétés en violation des Principes du PMNU de la partie du portefeuille investie dans des investissements durables, dans la mesure où Schroders considère que les contrevenants causent un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Les domaines qui déterminent si un émetteur est en violation du PMNU comprennent les questions couvertes par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux

droits de l'homme, tels que les droits humains, la corruption et les actes de corruption, le droit du travail, le travail des enfants, la discrimination, la santé et la sécurité, ainsi que la négociation collective. La liste des contrevenants au PMNU est fournie par un tiers, et le respect de la liste a été surveillé via nos contrôles de conformité automatisés. Schroders a appliqué certaines exceptions à la liste au cours de la période de référence.

- Des exclusions à l'échelle de la société se sont également appliquées aux sociétés dont les revenus dépassaient certains seuils pour les activités liées au tabac et au charbon thermique, en particulier la production de tabac, la chaîne de valeur du tabac (fournisseurs, distributeurs, détaillants, concédants de licence), l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité au charbon.

- Le Compartiment a également appliqué certaines exclusions supplémentaires.

- De plus amples informations sur toutes les exclusions du Compartiment sont disponibles dans la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Web du Compartiment, accessible via <https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc>.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lorsque le Gestionnaire d'investissement a fixé des niveaux par rapport aux indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité, la conformité à ces seuils a été surveillée de façon continue par le biais de son cadre de conformité du portefeuille. Les sociétés dans lesquelles le produit a investi en violation de ces niveaux ne pouvaient pas être prises en compte comme un investissement durable.

Par exemple, le Compartiment a exclu des sociétés en violation des Principes du PMNU (Principale incidence négative n° 10) de la part du portefeuille investie dans des investissements durables. La liste des contrevenants au PMNU est fournie par un tiers, et le respect de la liste a été surveillé via nos contrôles de conformité automatisés. Schroders a appliqué certaines exceptions à la liste au cours de la période de référence.

En outre, le Compartiment a exclu les sociétés considérées comme contribuant de façon importante au changement climatique (en rapport avec les Principales incidences négatives n° 1, 2 et 3 concernant les émissions de gaz à effet de serre). Les seuils appliqués concernaient les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et plus de 30 % de leurs revenus de la production d'électricité au charbon. Le Compartiment peut avoir appliqué des seuils plus stricts, comme indiqué sur le site Internet. Le respect de ces exclusions a été surveillé via nos contrôles de conformité automatisés.

Dans d'autres domaines, Schroders a défini des principes d'engagement. Nous avons aligné chacune des principales incidences négatives sur l'un des six thèmes d'engagement principaux de Schroders. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des seuils qui s'appliquent et les actions d'engagement que nous avons pour chacun d'entre eux :

Changement climatique

Les Principales incidences négatives n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 19 concernent le thème Changement climatique du Plan d'engagement. Les détails de notre Plan d'engagement sont disponibles ici : (lien <https://prod.schroders.com/en/sysglobalassets/about-us/schroders-engagement-blueprint-2022.pdf>). Nous nous engageons à comprendre comment les sociétés répondent aux défis que le changement climatique peut poser à leur situation financière à long terme. Par le biais de notre activité d'engagement, nous cherchons à comprendre différents domaines, tels que la vitesse et

l'ampleur des objectifs de réduction des émissions et les mesures prises pour atteindre les objectifs climatiques.

Biodiversité et capital naturel

Les Principales incidences négatives n° 7, 8 et 9 s'alignent sur le thème Biodiversité et capital naturel du Plan d'engagement. Nous reconnaissons l'importance que toutes les sociétés évaluent et rendent compte de leur exposition au risque sur la biodiversité et le capital naturel. Nous concentrons notre engagement sur l'amélioration des informations publiées relatives à un certain nombre de thèmes tels que la déforestation et les aliments et l'eau durables.

Droits de l'homme

Les Principales incidences négatives n° 10 et 14 concernent le thème Droits de l'homme du Plan d'engagement. Une pression croissante s'exerce sur le rôle que les entreprises peuvent et doivent jouer pour respecter les droits de l'homme. Nous sommes conscients des risques opérationnels et financiers plus élevés, ainsi que du risque réputationnel qu'entraînent les controverses liées aux droits de l'homme. Notre engagement est axé sur trois parties prenantes principales : les employés, les communautés et les clients.

Gestion du capital humain

Les Principales incidences négatives n° 11, 12 et 13 concernent le thème Gestion du capital humain du Plan d'engagement. Nous considérons la gestion du capital humain comme une question prioritaire de l'engagement, et notons que les personnes au sein d'une organisation constituent une source importante d'avantage concurrentiel et qu'une gestion efficace du capital humain est essentielle pour favoriser l'innovation et la création de valeur à long terme. Nous reconnaissons également un certain nombre de liens entre des normes élevées de gestion du capital humain et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Nos activités d'engagement abordent des thèmes tels que la santé et la sécurité, la culture d'entreprise et l'investissement dans la main d'œuvre.

Diversité et inclusion

Les Principales incidences négatives n° 12 et 13 concernent le thème Diversité et inclusion du Plan d'engagement. L'amélioration des informations publiées sur la diversité des conseils d'administration et l'écart de rémunération entre les sexes sont deux des objectifs prioritaires décrits dans notre Plan d'engagement. Nous demandons aux sociétés de mettre en œuvre une politique qui exige que chaque poste vacant au sein du conseil d'administration prenne en compte au moins un ou plusieurs candidats issus de la diversité. Notre approche de l'engagement porte également sur la diversité de l'équipe de direction générale, de la main-d'œuvre et de la chaîne de valeur.

Gouvernance d'entreprise

Les Principales incidences négatives n° 20, 12 et 13 concernent le thème Gouvernance d'entreprise du Plan d'engagement. Nous engageons des échanges avec les sociétés afin de nous assurer qu'elles agissent dans le meilleur intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes clés. Nous reconnaissons également que, dans la plupart des cas, pour constater des progrès et des performances sur d'autres enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants, des structures de gouvernance solides doivent d'abord être mises en place. Nous nous engageons donc sur un certain nombre d'aspects de la gouvernance d'entreprise, tels que la rémunération des cadres, les conseils d'administration et la direction, ainsi que la stratégie.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La part du portefeuille investie dans des investissements durables était conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nous avons utilisé une liste d'auteurs de violations du Pacte mondial des Nations Unies fournie par un tiers. Les émetteurs figurant sur cette liste ne pouvaient pas être considérés comme des investissements durables. Les domaines pris en compte pour déterminer si un émetteur est en violation du PMNU comprenaient les domaines couverts par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, tels que les droits humains, la corruption et les actes de corruption, le droit du travail, le travail des enfants, la discrimination, la santé et la sécurité, ainsi que la négociation collective.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'approche du Gestionnaire d'investissement pour prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a impliqué de classer les indicateurs en trois catégories :

1. Définition des seuils

Pour certaines Principales incidences négatives (p. ex., la n° 10 sur les violations des principes du PMNU), nous avons fixé des seuils pour considérer un investissement comme un investissement durable. Les investissements qui ne respectent pas ces seuils n'étaient pas éligibles pour être détenus en tant qu'investissements durables. La conformité à ces seuils a été surveillée de manière continue via le cadre de conformité du portefeuille du Gestionnaire d'investissement.

2. Propriété active

Au cours de la période de référence, le Gestionnaire d'investissement s'est engagé conformément à l'approche et aux attentes définies dans notre Plan d'engagement (lien

<https://prod.schroders.com/en/sysglobalassets/about-us/schroders-engagement-blueprint-2022.pdf> et comme décrit plus en détail ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de l'activité d'engagement à l'échelle de la société Schroders au cours de la période de référence, y compris le thème d'engagement concerné :

Thème d'engagement	Nombre d'émetteurs
Changement climatique	738
Diversité et inclusion	72
Gouvernance et supervision	3 096
Gestion du capital humain	130
Droits de l'homme	121
Capital naturel et biodiversité	95

3. Amélioration de la couverture

Certains des engagements identifiés dans le tableau ci-dessus ont impliqué des discussions dont l'objectif principal était d'augmenter le nombre de rapports sur les données de durabilité. L'objectif est d'améliorer la couverture des Principales incidences négatives, par exemple la n° 9 sur le taux de déchets dangereux.

Notre approche est soumise à un examen continu, en particulier à mesure que la disponibilité et la qualité des données relatives aux principales incidences négatives évoluent.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au cours de la période de référence, les 15 principaux investissements ont été :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 1er jan. 2022 au 31 déc. 2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORPORATION COMMON STOCK USD0.0000125	Technologies de l'information	5,94	États-Unis
ALPHABET INCORPORATED CL A NPV	Services de communication	4,07	États-Unis
AIA GROUP LIMITED USD1	Finances	3,87	Hong Kong
ASTRAZENECA PLC ORDINARY USD0.25	Santé	3,75	Royaume-Uni
ELEVANCE HEALTH INCORPORATED COMMON STOCK USD0.01	Santé	3,55	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INCORPORATED COMMON STOCK USD1	Santé	3,52	États-Unis
TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED COMMON STOCK USD1	Technologies de l'information	3,10	États-Unis
TORONTO-DOMINION BANK (THE) COMMON NPV	Finances	3,06	Canada
UNITEDHEALTH GROUP INCORPORATED COMMON STOCK USD0.01	Santé	3,05	États-Unis
SCHNEIDER ELECTRIC SE EUR4	Industrie	3,04	États-Unis
DBS GROUP HOLDINGS LIMITED NPV	Finances	2,91	Singapour
RECKITT BENCKISER GROUP ORDINARY 10P	Biens de consommation de base	2,90	Royaume-Uni
BOOKING HOLDINGS INCORPORATED COMMON STOCK USD0.008	Biens de consommation discrétionnaire	2,83	États-Unis
HDFC BANK LIMITED INR1	Finances	2,79	Inde
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING COMPANY LIMITED TWD10	Technologies de l'information	2,71	Taiwan

La liste ci-dessus représente la moyenne des participations du Compartiment à chaque fin de trimestre au cours de la période de référence.

Les investissements les plus importants et les % des actifs mentionnés ci-dessus proviennent de la source de données du Livre des investissements de Schroders (Investment Book of Record, IBoR). Les investissements les plus importants et les % des actifs détaillés ailleurs dans le Rapport annuel audité proviennent du Livre comptable (Accounting Book of Record, ABoR) tenu par l'agent administratif. En raison de ces différentes sources de données, il peut y avoir des différences dans les investissements les plus importants et les % des actifs en raison des différentes méthodes de calcul de ces différentes sources de données.



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

• Quelle était l'allocation des actifs ?

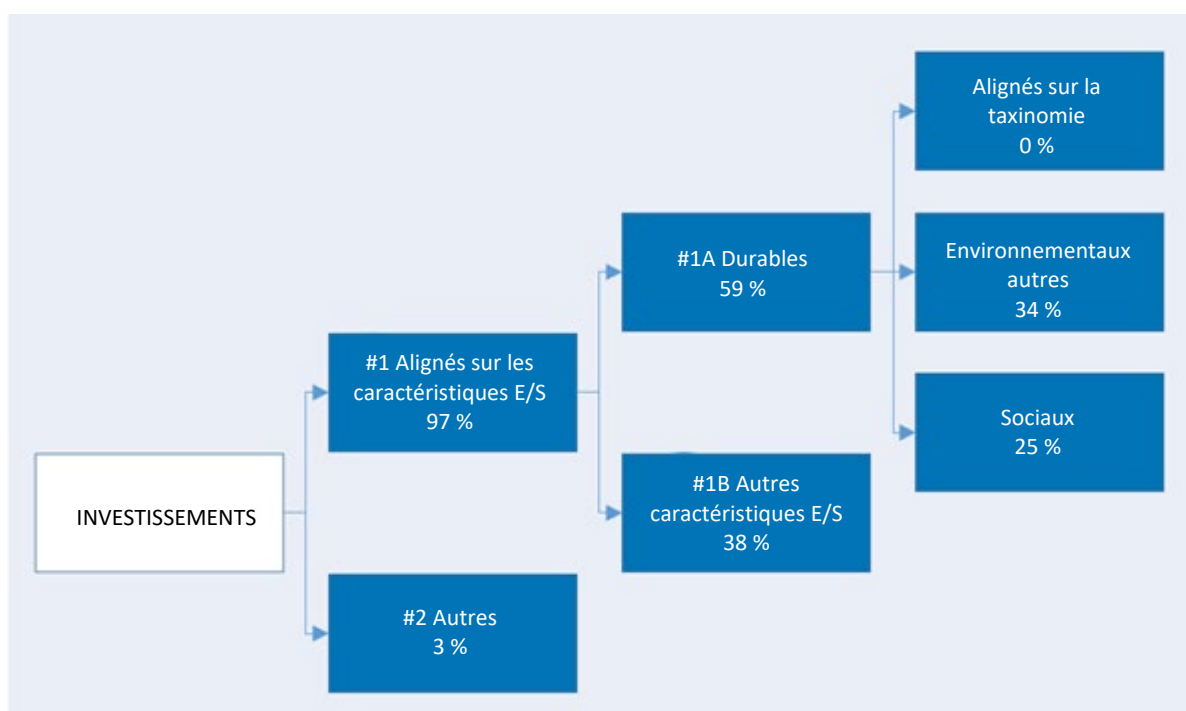
Les investissements du Compartiment utilisés pour répondre à ses caractéristiques environnementales ou sociales sont résumés ci-dessous.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend les actifs du Compartiment utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales. Elle s'élève à 97 %. Le Compartiment a maintenu un score global de durabilité supérieur à celui de l'Indice MSCI AC World (Net TR). Ainsi, les investissements du Compartiment notés par l'outil exclusif en matière de durabilité de Schroders sont inclus dans la catégorie #1, dans la mesure où ils ont contribué au score de durabilité du Compartiment (que cet investissement ait eu un score positif ou négatif). Le pourcentage de la catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S représente la moyenne des quatre derniers mois de la période de référence, sur la base des données de fin de mois. La catégorie #1 comprend également la proportion d'actifs investis dans des investissements durables, telle que décrite dans la sous-catégorie #1A.

Le score de durabilité est mesuré par l'outil exclusif de Schroders, qui fournit une estimation de l'« impact » net qu'un émetteur peut créer en termes de « coûts » ou de « bénéfices » sociaux et environnementaux. Pour ce faire, il utilise certains indicateurs relatifs à cet émetteur et quantifie les incidences positives et négatives pour obtenir une mesure théorique globale de l'effet que l'émetteur sous-jacent concerné peut avoir sur la société et l'environnement. Des exemples de ces indicateurs incluent les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les salaires comparés au minimum vital.

Le Compartiment a investi 59 % de ses actifs dans des investissements durables. Ce pourcentage représente la moyenne des quatre derniers mois de la période de référence, sur la base des données de fin de mois. Dans ce cadre, 34 % ont été investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 25 % ont été investis dans des investissements durables ayant un objectif social. En ce qui concerne la proportion du portefeuille du Compartiment investie dans des investissements durables, chaque investissement durable a démontré un effet positif net sur différents objectifs environnementaux ou sociaux, tels que notés par l'outil exclusif de Schroders. Un investissement durable est classé comme ayant un objectif environnemental ou social selon que l'émetteur concerné a un score plus élevé dans l'outil exclusif de Schroders par rapport à son groupe de pairs applicable pour ses indicateurs environnementaux ou ses indicateurs sociaux. Dans chaque cas, les indicateurs sont constitués à la fois de « coûts » et de « bénéfices ».

La catégorie #2 Autres comprend les liquidités, qui ont été considérées comme neutres à des fins de durabilité.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier
 La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, des investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Technologies de l'information	Logiciels et services	13,34
Industrie	Biens d'équipement	12,6
Finances	Banques	11,54
Santé	Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	9,33
Santé	Équipements et services de santé	8,59
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements de semi-conducteurs	7,55
Industrie	Services commerciaux et professionnels	4,91
Services de communication	Médias et divertissement	3,87
Finances	Assurance	3,86
Biens de consommation discrétionnaire	Biens de consommation à longue durée de vie et habillement	3,77
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	3,76
Biens de consommation de base	Produits ménagers et personnels	3,52
Biens de consommation discrétionnaire	Commerce de détail	2,92
Liquidités	Liquidités	2,84
Finances	Services financiers diversifiés	2,76
Biens de consommation de base	Commerce de détail de produits alimentaires et de première nécessité	2,13
Biens de consommation de base	Alimentation, boissons et tabac	2,08
Matériaux	Matériaux	0,64

La liste ci-dessus représente la moyenne des participations du Compartiment à chaque fin de trimestre au cours de la période de référence.

Les % des actifs et des classifications de secteurs alignés sur les secteurs économiques mentionnés ci-dessus proviennent de la source de données du Livre des investissements de Schroders (Investment Book of Record, IBoR). Les % des actifs et des classifications de secteurs alignés sur les secteurs économiques détaillés ailleurs dans le Rapport annuel audité proviennent du Livre comptable (Accounting Book of Record, ABoR) tenu par l'agent administratif. En raison de ces différentes sources de données, il peut y avoir des différences marginales dans les % des actifs et des classifications de secteurs alignés sur les secteurs économiques en raison des différentes méthodes de calcul et de la disponibilité des données de ces différentes sources de données.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires

sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements du Compartiment (y compris les activités transitoires et habilitantes) ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie. L'alignement des investissements de ce Compartiment sur la taxinomie n'a donc pas été calculé et a, par conséquent, été considéré comme représentant 0 % du portefeuille du Compartiment.

• Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

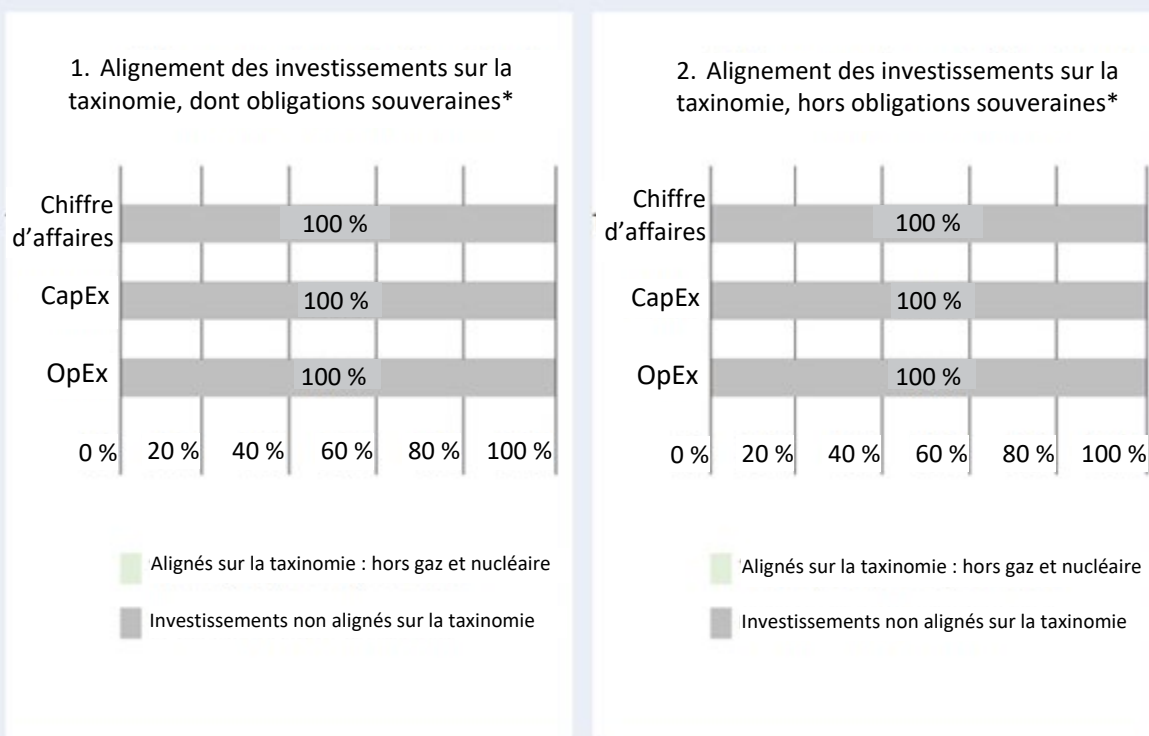
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

• Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Conformément à ce qui précède, la part des investissements du Compartiment dans des activités transitoires et habilitantes a été considérée comme représentant 0 % du portefeuille du Compartiment.

• Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Comme il s'agit de notre première période comptable, cette question n'est pas applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a investi 34 % de son actif dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est une proportion du pourcentage total d'investissements durables, qui est calculé comme la moyenne des quatre derniers mois de la période de référence, sur la base des données de fin de mois.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment a investi 25 % de son actif dans des investissements durables ayant un objectif social. Ce pourcentage est une proportion du pourcentage total d'investissements durables, qui est calculé comme la moyenne des quatre derniers mois de la période de référence, sur la base des données de fin de mois.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres comprend les liquidités, qui ont été considérées comme neutres à des fins de durabilité.

Des garanties minimales ont été appliquées, le cas échéant, aux investissements et produits dérivés en limitant (dans une mesure appropriée) les investissements dans des contreparties ayant des liens de propriété ou une exposition à des pays à risque plus élevé (à des fins de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de corruption et d'actes de corruption, d'évasion fiscale et de risques de sanctions). Une évaluation des risques à l'échelle de la société tient compte de la note de risque de chaque juridiction, qui inclut une référence à un certain nombre de déclarations publiques, d'indices et d'indicateurs de gouvernance mondiale émis par les Nations unies, l'Union européenne, le gouvernement britannique, le Groupe d'action financière et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), telles que Transparency International et le Comité de Bâle.

En outre, les nouvelles contreparties ont été examinées par l'équipe de risque de crédit de Schroders, et l'approbation d'une nouvelle contrepartie a été basée sur un examen global des différentes sources d'informations disponibles, y compris, notamment, la qualité de la gestion, la structure de propriété, le lieu, l'environnement réglementaire et social auquel chaque contrepartie est soumise, ainsi que le degré de développement du système bancaire local et son cadre réglementaire. Un suivi continu a été effectué grâce à un outil exclusif de Schroders qui étaye l'analyse de la gestion des tendances et défis environnementaux, sociaux et de gouvernance d'une contrepartie.

L'équipe de risque de crédit de Schroders a surveillé les contreparties et, au cours de la période de référence, un certain nombre de contreparties ont été retirées de la liste approuvée pour tous les compartiments conformément à notre politique et à nos exigences de conformité. Cela signifie que ces contreparties ne pouvaient plus être utilisées par le Compartiment pour tout investissement pertinent à compter de la date de leur retrait.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises au cours de la période de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment étaient les suivantes :

- le Gestionnaire d'investissement a appliqué des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment ;
- le Gestionnaire d'investissement a pris en compte le score de durabilité du Compartiment et des investissements individuels lors de la sélection des actifs détenus par le Compartiment ;
- le Gestionnaire d'investissement a utilisé un outil exclusif de Schroders pour contribuer à évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit a investi ; et
- le Gestionnaire d'investissement a mené des processus d'engagement couvrant un ou plusieurs des six thèmes prioritaires énoncés dans notre Plan d'engagement (lien <https://prod.schroders.com/en/sysglobalassets/about-us/schroders-engagement-blueprint-2022.pdf>). Un récapitulatif de l'activité d'engagement de Schroders, y compris le nombre d'émetteurs avec lesquels des échanges ont été engagés et le thème associé, est présenté ci-dessus dans la question « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ». Grâce à nos activités d'engagement, nous tissons des relations et entretenons un dialogue mutuel avec les sociétés dans lesquelles le produit a investi. Notre objectif est de favoriser des changements qui protègent et améliorent la valeur de nos investissements.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

• En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

• Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

• Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

• Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.